



Mairie
1 bis, avenue de la Libération
45700 VILLEMANDEUR



Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 17 Octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 17 Octobre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	

Vote
Ne prend pas acte
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 24/10/2023
Et
Publication du : 24/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/10/2023.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme LECONTE Catherine à M. LEMAIRE Jean-Claude, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André

Excusé : M. MAHÉ Bernard

A été nommé(e) secrétaire : Mme DE MEDTS Michelle

2023-070 – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC 2022 - AIRES
D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'Agglomération Montargoise a ouvert conformément aux dispositions du schéma départemental des gens du voyage, deux aires d'accueil à Villemandeur fin décembre 2007 et à Amilly en septembre 2008.

L'Agglomération Montargoise a confié la gestion en délégation de service public de ces aires d'accueil à la société VAGO en décembre 2007 pour une durée de 14 ans (5 ans + 9 ans). Un nouveau Marché de prestation de service a été acté à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 4 ans avec la même société.

Le fonctionnement et l'organisation :

Chacune des deux aires comporte 15 emplacements avec 8 blocs sanitaires doubles dont un est destiné aux personnes à mobilité réduite pouvant accueillir respectivement 30 caravanes. Les terrains sont dotés d'un système de prépaiement par télégestion.

Les tarifs des emplacements sont les suivants :

- Caution : 150 € par emplacement
- Stationnement : 2 € par jour
- Electricité : 0,20 € le KW/H
- Eau : 4,60 € le m³

La durée de séjour est limitée à 3 mois renouvelables une fois par an après interruption d'une période d'un mois.

Pour assurer sa mission sur les deux aires, la société VAGO emploie 6 personnes à temps plein : quatre agents polyvalents qui assurent l'accueil et l'entretien, un coordinateur technique et administratif et un directeur d'agence. Ces emplois sont mutualisés sur d'autres sites.

Statistiques de fréquentation 2022 :

Le terrain de Villemandeur : Le taux d'occupation annuel moyen est de 61,9 % en 2022, 79 % en 2021 et 74 % en 2020.

La durée moyenne du séjour est de 1 mois et l'aire a accueilli 185 personnes en 2022.

Le terrain d'Amilly : Le taux d'occupation annuel moyen est de 47,8 % en 2022, 70,8 % en 2021, et 64 % en 2020.

La durée moyenne de séjour est de 1.1 mois et l'aire a accueilli 145 personnes en 2022.

Compte d'exploitation 2022 :

DEPENSES		RECETTES	
ACHAT		PERCEPTION VOYAGEURS	
Cautions	16 200,00 €	Cautions	19 204,00 €
Matériels divers	2 414,40 €	Régie Séjours	12 742,70 €
SERVICES EXTERIEURS		Régie Fluides	25 754,27 €
Eau et assainissement	6 019,35 €		
Energie électricité	34 520,88 €	SUBVENTIONS	
Contrat de prestation	158 163,29 €	CAF - ALT 2	84 991,28 €
Entretien terrain	480,00 €		
Entretien bâtiment	13 424,28 €		
Maintenance (WACONCEPT, MOREAU, DEKRA)	3 965,54 €		
Remboursement fluide régie	1 492,55 €		
		<i>Charge annuel net</i>	93 988,04 €
TOTAL	236 680,29 €	TOTAL	236 680,29 €

Le coût annuel net restant à la charge de l'Agglomération Montargoise est de 93 988,04 €.

Considérant que le rapport a été présenté à la Commission Consultatives des Services Publics Locaux le 21 juin 2023,

Considérant les éléments fournis dans le rapport annuel joint, adressé, pour l'exercice 2022, par la société VAGO,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- De ne pas prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activité sur l'exploitation et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal décide :

- De ne pas prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activité sur l'exploitation et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage pour l'exercice 2022

Le Conseil Municipal ne prend pas acte,

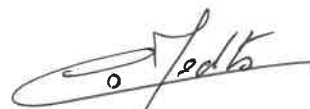
Sauf pour Mesdames SERRANO, GADAT-KULIGOWSKI, Messieurs COULON, MICHELAT et LOMBARD du rapport annuel du délégataire du service public 2022 portant sur les aires d'accueil des gens du voyage.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/10/2023



Le Secrétaire de Séance,



Michelle DE MEDTS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr